

LA LETTRE DE LA MMG

NUMERO 47

JANV. 2017



Groupe Harmonie

DOSSIER

NOUVELLE OFFRE MMG CO PRO

2017

Les vœux du Président

Fusion avec
la Mutuelle
Humanité
Solidaire

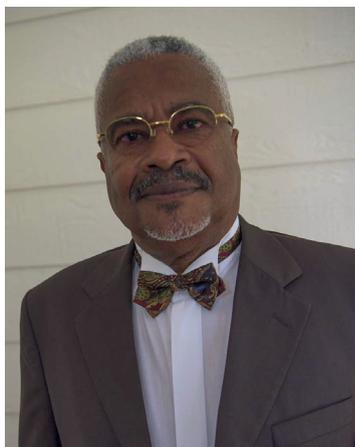


Mutuelle soumise aux dispositions
du livre II du Code de la Mutualité.

www.maregaillard.com

EDITO

LES VŒUX DU PRÉSIDENT



Le Président, Guy CAZIMIR



À l'aube de 2017, Le Président, Le Conseil d'Administration, la Direction Générale et l'ensemble du Personnel de la MMG vous souhaitent santé et bonheur partagés avec ceux qui vous sont chers. Que cette année vous soit porteuse d'espoir et riche de satisfactions personnelles et professionnelles.

Belle et heureuse année.



Depuis des décennies, le mouvement mutualiste n'a eu de cesse de s'adapter aux directives européennes, aux diktats politiques, aux restrictions budgétaires du secteur de la santé publique... Les mises en conformité se succèdent et portent au mouvement de sévères entailles. Elles génèrent des rapprochements par substitution, des adossements, et le plus souvent des opérations de fusion. Le mot d'ordre de nos dirigeants politiques est le regroupement, arbitré par l'ACPR (l'Autorité de Contrôle Prudentiel) qui met toujours le doigt là où ça fait mal. Toute résistance entraîne, ipso facto, la disparition des récalcitrants. Au niveau national, l'on comptait 4 000 mutuelles au début des années 2 000 et environ 400 à ce jour. A terme, il n'y aurait de la place que pour quatre ou cinq grandes mutuelles semble-t-il. Au plan local, nous n'avons pas été épargnés ; nous avons connu, en 2005, il y a douze ans déjà, la liquidation de 51 petites mutuelles de notre territoire avec le cortège de laissés pour compte. La course à la taille est bien engagée. Les pourparlers vont bon train ici et là. UMG et UGM sont sur toutes les lèvres et cela concerne l'ensemble du mouvement.

Dès les années 90, la MMG s'est rapprochée de la Mutuelle Harmonie Mutuelle. Cela a commencé par la formation de nos collaborateurs puis, par la commercialisation de produits. Des relations fortes de confiance et de respect mutuel se sont nouées au fil du temps jusqu'à fonder conjointement en 2013 l'UMG groupe Harmonie.

La MMG est également membre de l'Union Harmonie Mutualité et de l'Union Harmonie Mutuelles et dispose au sein de ces organismes des délégués et des administrateurs.

Nous avons actualisé nos statuts. Nos règlements mutualistes sont aujourd'hui mis en conformité.

Nous avons été accompagnés par les équipes d'Harmonie pour la mise en œuvre des obligations liées à Solvabilité 2 et aussi petite que soit la MMG, nous avons pu déployer les fonctions clefs exigées par l'ACPR et communiquer nos politiques écrites.

Nous avons pu nous protéger des risques liés à notre système de gestion défaillant et répondre aux exigences nouvelles du marché en déléguant notre gestion administrative des dossiers de nos adhérents au SIHM...

Un seul but, faire évoluer qualitativement les métiers de la MMG pour nous consacrer exclusivement à notre développement en assurant un service de qualité et une proximité auprès de nos adhérents.

Les dispositions prises au niveau national ne nous sont pas favorables à la mutualité. Les appels d'offre de l'Aide à la Complémentaire Santé excluent de facto des mutuelles comme les nôtres à l'image de ce qui se négocie dans les branches d'activité (CCN) ou au niveau des fédérations professionnelles (CGPME notamment).

Notre attache avec Harmonie Mutuelle nous a permis d'être présents sur ces sujets et de proposer à nos adhérents les garanties attendues en assurant le conseil et la proximité.

Nous avons ainsi pu continuer à proposer l'ACS à nos adhérents, nous présenter auprès des entreprises relevant des branches d'activité et signer des conventions locales en Guadeloupe et en Martinique avec la CGPME.

Nous espérons en faire de même en Guyane.

Nos équipes sont sur le terrain auprès des particuliers et des entreprises et consolident le rayonnement et la présence de la MMG sur le territoire.

Demain, les enjeux sont multiples. Les choix, structurants. Les impacts politiques et organisationnels forts.

La MMG fait partie du patrimoine des Antilles Guyane depuis plus de 80 ans et représente, pour notre groupe d'appartenance, un atout important dans nos territoires.

La qualité de notre gouvernance, la bonne tenue de nos comptes et le respect de Solvabilité 2 nous permettent :

- de nous projeter au sein d'un groupe, où nous côtoyons des grands de ce secteur d'activité ;
- de participer sans rougir aux différentes instances de la mutualité et de la santé car nous demeurons un acteur majeur dans la prévention sous nos latitudes.
- de commercialiser tant nos produits que ceux de notre groupe d'appartenance et ainsi, **de nourrir notre ambition de représenter la mutuelle Harmonie Mutuelle et au-delà le groupe sur tout le territoire antillo-Guyanais.**

La MMG poursuivra ses efforts de développement en améliorant son offre dédiée aux entreprises.

C'est ainsi, dès janvier 2017, nous proposerons une nouvelle gamme de garanties appelée MMG CO PRO. (cf page 8)

Aussi, nous récompenserons la fidélité de nos plus anciens adhérents affiliés à la gamme OPTI'VIE. Ces derniers, exclusivement pour cette année 2017 bénéficieront d'une remise exceptionnelle. Cette remise est possible grâce à la distribution de la Participation aux Excédents (PPE) qui sera reversée aux contrats OPTI'VIE sous la forme d'une réduction des cotisations et une revalorisation de la prestation obsèques. Les adhérents concernés par cette mesure ont reçu toutes les précisions par courrier personnalisé.

Nous appelons de nos vœux, que toutes les forces vives de la Mutuelle, qu'ensemble nous unissions nos efforts afin de poursuivre le développement et le rayonnement de notre entité sur l'ensemble des territoires et que la MMG, pour ce nouvel an, atteigne de nouveaux sommets.

Et comme le veut les us et coutumes en cette période de l'année, Chers Membres participants, je voudrais vous souhaiter ainsi qu'à tous les membres de votre famille et à tous ceux qui vous chers, une année sainte, une année de prospérité, de longévité, de réussite et surtout des vœux de santé tout au long de cette année 2017.

Belle et heureuse année !

Guy Cazimir, le Président

UMG Union Mutualiste de Groupe ; UGM Union de Groupe Mutualiste ; SIHM Système d'Information Harmonie Mutuelle ; ACPR Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution ; CCN Convention Collective Nationale ; CGPME Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises ; ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) ou (évaluation interne des risques et de la solvabilité).

FOCUS

PLUS DE PAIEMENT PAR MANDAT COMPTE EN 2017

Plus que jamais, le prélèvement automatique est la solution pour le paiement de vos cotisations. Le service mandat compte est supprimé par la Banque Postale. Dès le mois de Janvier 2017, votre mutuelle ne sera donc plus en mesure de vous orienter vers les services postaux garants de ce mode de règlement.



IMPORTANT

ATTENTION !

SERVICE DE MANDAT COMPTE SUPPRIMÉ PAR LA BANQUE POSTALE

Vous n'aurez plus la possibilité de payer vos cotisations par mandat compte à compter du 1^{er} Janvier 2017. En effet, ce service délivré par la Banque Postale n'est plus en vigueur.

Pour mieux vous accompagner, votre Mutuelle met à votre disposition d'autres moyens de paiement :

- ➔ Le prélèvement automatique (sans frais supplémentaire)
- ➔ Le chèque bancaire
- ➔ La carte bleue
- ➔ La carte bleue à distance (par téléphone)

La Direction

Le 26 décembre 2016



FUSION AVEC LA MUTUELLE HUMANITÉ SOLIDAIRE

Nous vous l'annonçons dans notre lettre n°46, la MMG a officiellement fusionné avec la mutuelle Humanité Solidaire ; une mutuelle implantée sur la Martinique dans les villes du Marin, Sainte-Marie et Fort-de-France.

Pourquoi fusionner ? Tout simplement parce que les 2 mutuelles partagent les mêmes valeurs.

L'Humanité Solidaire s'est rapprochée de la MMG en vue d'une fusion avec notre mutuelle dans le but de :

- Faire partie d'un groupe plus important
- Bénéficier des systèmes d'information plus performants
- D'accéder à une plus large gamme de produits et services à tarifs attractifs.

La MMG étant la mutuelle absorbante, cette fusion nous permet d'élargir notre portefeuille client sur le territoire de la Martinique, tout en sauvegardant les emplois.

RELOOKING DU LOGO

La MMG a décidé de relooker son logo. En effet, notre mutuelle, compte-tenu de la conjoncture actuelle (délégation de gestion, migration informatique...) et des réglementations renforcées pour accompagner au mieux les adhérents, a généré des changements majeurs dans les habitudes de ces derniers et de ses salariés.

MMG est le sigle de **M**utuelle **M**are-**G**aillard. Le public est appelé à se familiariser avec cette nouvelle appellation qui est dans l'air du temps.

Nous associons cette nouvelle identité visuelle à la fusion absorption avec l'Humanité Solidaire et l'amélioration de certaines garanties qui n'auront aucun impact sur l'image de la MMG.

Ce relooking est le signe d'un souffle nouveau, une volonté de montrer qu'il y a un changement en cours tout en conversant ce qui symbolise l'ancrage identitaire de la MMG.

Les symboles du nouveau logo sont renforcés :

- L'étoile jaune plus prononcée
- La vague verte avec sa base rectiligne et un mouvement de sa partie supérieure rappelle les monticules sillonnant le territoire
- Le fond bleu qui caractérise la santé

La MMG se modernise pour le plus grand bien de ses salariés et de ses adhérents.



INTERVIEW



JOSEPH SOREL,
PRÉSIDENT DE
L'HUMANITÉ SOLIDAIRE

QUEL CHEMINEMENT A CONDUIT L'HUMANITÉ SOLIDAIRE À S'ENGAGER DANS UNE FUSION ABSORPTION AVEC LA MMG ?

Le monde des Mutuelles est constamment sujet à des évolutions réglementaires et doit faire face à de nouveaux défis.

La concurrence exacerbée des banques, assurances et autres organismes, oblige les Mutuelles à mettre en œuvre de nouvelles stratégies, comme par exemple, le regroupement de leurs forces au sein d'une même entité.

Face à un contexte de vieillissement de notre pyramide des âges, des difficultés pour conclure de nouvelles adhésions, l'inadéquation de nos produits au marché et à la nécessité de pérenniser nos engagements auprès de nos adhérents, la Mutuelle L'Humanité Solidaire a décidé de se rapprocher d'une Mutuelle partageant ses valeurs.

L'opération projetée s'inscrit dans un contexte de mutation profonde et accélérée du secteur de la mutualité incluant notamment le renforcement des enjeux stratégiques liés au développement dans un contexte de forte pression concurrentielle, de pression sur les tarifs et donc sur les frais de gestion et incluant également une hausse des exigences réglementaires, plus rigoureuses en terme de gestion et de réserve financière.

Dans cette perspective, des discussions ont été engagées avec la MMG, membre fondateur (avec 4 autres mutuelles dont Harmonie Mutuelle) du Groupe Harmonie.

Ces discussions nous ont fait découvrir chez la MMG, en plus de son grand professionnalisme, une vision commune de notre métier où les valeurs d'entraide, de solidarité, le respect de l'humain et le mieux-être des adhérents sont au centre des préoccupations, tant des Élus que du Personnel. Cela nous a séduit et nous a, tout naturellement, conduit à envisager la fusion absorption par la MMG.

Nous avons soumis ce projet de fusion absorption par la MMG, à nos Délégués de Section qui l'ont approuvé à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du 19 Juillet 2016.

Certain d'avoir fait le bon choix, nous porterons notre contribution au développement de la MMG à la Martinique, afin que cette opération soit un plein succès pour tous.



HOMMAGE À JACQUES THORIN

Le vendredi 18 novembre 2017, en la Mairie des Abymes, à l'occasion de la cérémonie d'hommage civil, la MMG a tenu à faire ses adieux à son ancien Secrétaire Général, Jacques THORIN. Pour lui rendre hommage et l'accompagner au seuil de son repos, Maurille Serge CHICOT, président d'honneur de la MMG a prononcé l'éloge funèbre. En voici un extrait :

Mesdames, Messieurs,

Les circonstances veulent que, sous la double casquette de l'amitié et de la présidence d'honneur de la MMG, je sois investi de la lourde, mais combien honorable mission, de rendre hommage à Monsieur Jacques THORIN qui vient de partir vers l'orient éternel.

.../... La MMG est plongée dans une profonde affliction et qu'elle vous remercie toutes et tous ici présents d'être venus nombreux partager le deuil qui l'accable et porter votre sympathique réconfort à nous-mêmes et aux parents de notre frère disparu ; Jacques THORIN, ancien Secrétaire Général de notre organisme mutualiste. Un grand guadeloupéen, formaté dans la droiture, la rigueur de gestion, la générosité et l'exercice de la solidarité au quotidien, vient donc de nous quitter. Je me bornerai, en témoin d'une petite partie de sa vie professionnelle et une large tranche de sa vie mutualiste, à souligner ce qu'il faut penser de son ascension méritante et laborieuse.

Je connaissais notre frère Jacques THORIN il y a fort longtemps. C'est vers la fin des années 60 où, jeune inspecteur de la Police Nationale affecté aux services des Renseignements Généraux, je prenais quotidiennement le pouls des grandes entreprises de la région Pointoise, dont la Caisse Générale de la Sécurité Sociale où il était alors le Secrétaire Général.

Monsieur THORIN accédait au poste de Directeur Général de son Entreprise à la fin des années 70, dans le même temps où j'étais emmené à assurer les fonctions de Chef de la Sécurité Urbaine de Pointe-à-Pitre. Dans l'exercice de nos responsabilités respectives, nos pas se sont maintes fois croisés dans différentes circonstances, paisibles ou tendues.

Lorsqu'il a été emmené à faire valoir ses droits à la retraite, alors que l'énergie de vie semblait bien circuler dans ses artères, je l'ai sollicité pour venir « donner un petit coup de main » à la première et renommée entreprise mutualiste de la Guadeloupe : la MMG dont j'étais le président.

Mais Monsieur THORIN n'est pas de caractère à donner seulement « un petit coup de main ». Nommé Secrétaire Général tout de suite après son acceptation, il s'est totalement investi en assumant les devoirs de sa charge, dans le respect de la déontologie architecturale et statutaire des organismes mutualistes établie par le code de la mutualité française. A ce titre, de 2006 à 2014, il avait la responsabilité du fichier, de la correspondance, des actes authentiques et la veille législative et réglementaire. Sur ces domaines, il fut un dirigeant attentif, efficace et un travailleur infatigable.

Je peux donc témoigner que, tant que la maladie ne l'avait pas touché, le frère THORIN était toujours ponctuel aux réunions et c'est avec respect que ses propositions et ses avis étaient écoutés et pris en considération. Son dévouement à la cause mutualiste guadeloupéenne était inébranlable et dans les grands engagements comme celui qui concerne notre rapprochement avec le Groupe Harmonie Mutuelle, ou les violentes turbulences sociales qui ont secouées Mare-Gaillard en 2012, c'était lui l'élément de référence, le modérateur-facilitateur des compromis saluaires obtenus sans jamais oublier les exigences du droit et de la législation. .../...

Pour l'énoncer, le Président d'Honneur que je suis, souhaiterais que CLIO, la muse de la poésie épique et de l'histoire, lui donne le ton :

« Tu aimais ton pays,
Homme à bras de charge,
comme tu aimais la Sécurité Sociale
et sa petit sœur la Mutuelle Mare-Gaillard.
Tu les as servies, toutes deux,
fier, fervent, jusqu'au soir d'un bel âge
où tu fus confronté à dure vérité
de cet axiome créole, bien de chez nous :
sé maladi ki gaté vayan.
Tu les as quittées en noble et digne fils,
faiseur de ton destin.
Dors en paix, du sommeil de ceux
qui ont œuvré avec efficacité
pour cette vieille institution
guadeloupéenne de solidarité fraternelle
qu'est la Mutuelle Mare-Gaillard. »

Maurille Serge CHICOT,
Président d'Honneur de la Mutuelle Mare-Gaillard.

UN CYCLOTRON ET UN TEP SCAN EN GUADELOUPE, POUR QUELLE UTILITÉ ?

Le Vendredi 02 Décembre dernier, la MMG a convié le public à une conférence débat sur le thème : **Un Cyclotron et un Tep scan en Guadeloupe, pour quelle utilité ?** au Centre de Ressources des Abymes.



Cette conférence s'est tenue en présence de Monsieur Guy CAZIMIR, Président de la MMG, Monsieur Pierre FOUCAN, Vice-Président de la Ligue Contre le Cancer (Comité Guadeloupe) et le Docteur Lyonel BELIA, Chef du Service de Médecine Nucléaire au CHU de Pointe-à-Pitre.

Après le mot de bienvenue du Président de la MMG, Monsieur Guy CAZIMIR, qui a d'ailleurs tenu à rassurer ses adhérents quant à la bonne santé et la bonne gestion de la mutuelle, Monsieur Pierre FOUCAN a pris la parole afin de dresser le constat sur l'évolution du cancer en Guadeloupe.

Chaque année, plus de 1700 nouveaux cas de cancers sont détectés en Guadeloupe dont 50% concerne le cancer de la prostate chez l'homme et un tiers le cancer du sein chez la femme. Le cancer est une maladie qui fait apparaître beaucoup d'inégalité et de discrimination c'est un enjeu sociétal. Les facteurs de risques sont le tabagisme actif et passif, l'alcoolisme, l'alimentation, la pollution atmosphérique....

« La ligue promeut la lutte contre le cancer, accompagne les malades et leurs proches, mobilise contre le cancer, aide à la



recherche scientifique et médicale en cancérologie. Il est important de mobiliser la société pour lutter contre cette maladie, pour changer le regard porté sur le cancer en informant le plus grand nombre. » insiste Monsieur Pierre FOUCAN qui rajoute qu'il est primordial d'adhérer à la ligue afin de lutter contre ce fléau.

Le cancer peut être soigné par de la chimiothérapie, la chirurgie, la radiothérapie ou encore l'hormonothérapie.

La Ligue Contre le Cancer a accompagné le docteur Lyonel BELIA et son équipe dans le montage de projet afin d'obtenir un Cyclotron en Guadeloupe.



Quand on parle de Cyclotron et de Tep Scan, on fait référence à la médecine nucléaire qui consiste à traquer les cancers qui ne sont pas visibles lors d'une IRM, d'un scanner ou d'une échographie. C'est la capacité à faire apparaître la maladie. On utilise la radioactivité en y mettant une molécule spécifique à un organe ou un tissu, on la rend radioactive et les caméras vont traquer cette radioactivité.

Les caméras sont ce qu'on appelle les Tep Scan qui révèlent la présence d'un cancer. Pour pratiquer cet examen, on utilise des traceurs radioactifs. Le cyclotron permet de fabriquer la radioactivité, mais les doses sont homéopathiques.

Le Tep Scan c'est l'examen permettant de détecter le cancer. Il indique la manière la plus appropriée de traiter le cancer car les stratégies de prise en charge sont multiples. Dans 49% des cas, le Tep Scan change la stratégie initiale de prise en charge d'un patient.

Cet examen est préconisé pour le cancer, les maladies cardio-

vasculaires, le diabète, l'Alzheimer ou encore les maladies inflammatoires qui représentent 80% des dépenses de santé.

Le Cyclotron sera contrôlé tous les jours par du personnel formé et compétent.

L'avantage d'avoir un Cyclotron en Guadeloupe réside dans le fait que le traceur radioactif dure moins longtemps, il est à demi-vie très courte entre 1 minute et 3 heures et les produits irradient beaucoup plus.

Le docteur BELIA persiste et est conforté dans sa décision de porter ce dossier avec l'aide de la Ligue Contre le Cancer et les instances : « une détection précoce est la clé de la guérison. » quand on sait qu'en Guadeloupe, on décèle un cancer de la prostate chez l'homme toutes les 30 heures et que cette maladie apparaît chez une population de plus en plus jeune (cancer du sein).

La durée de vie des caméras Tep Scan est de 7 ans et celle du Cyclotron est de 25 ans.

Le docteur BELIA a insisté sur le choix d'avoir un petit Cyclotron car il sera plus rapidement rentabilisé. En effet, nous pourrions accueillir les patients de la Caraïbes qui paieront l'examen près de cinq fois moins cher qu'aux Etats-Unis, précise-t-il.

L'arrivée du Cyclotron est prévue pour le premier trimestre 2017 (Janvier) et les premiers examens seront pratiqués fin troisième trimestre 2017 (Septembre). L'examen Tep Scan est entièrement pris en charge par la Sécurité Sociale.

A compter de là, les patients guadeloupéens n'auront plus à partir en France afin de réaliser leur Tep Scan, ce qui engendrait des frais exorbitants (billets d'avion, logement) et d'autres contraintes. Avoir un Cyclotron et un Tep Scan en Guadeloupe c'est avoir la possibilité de déceler très tôt la maladie.



NOUVELLE OFFRE MMG CO PRO



Depuis le 1^{er} janvier 2016, les entreprises doivent mettre en place une complémentaire santé obligatoire respectant la couverture minimum légale (article L911-7 du code de la Sécurité sociale) et répondant aux critères des contrats responsables (décret du 19 novembre 2014), afin de favoriser l'accès aux soins à ses salariés. Cela s'adresse à toutes les entreprises du secteur privé, quel que soit leur secteur d'activité et le nombre de salariés.

Une partie du financement de la complémentaire santé doit être prise en charge par l'entreprise. A la MMG, nous vous conseillons d'y participer au minimum à hauteur de 50% conformément à la réglementation.

La MMG CO PRO est bien plus qu'une complémentaire santé, elle s'engage pour aller plus loin dans la protection de vos salariés. Elle intègre en plus des remboursements de soins, un accompagnement pour votre entreprise. Ses garanties sont

conformes aux obligations légales relatives à la généralisation de la complémentaire santé et au nouveau contrat responsable.

Pour votre entreprise :

une complémentaire santé en adéquation avec les besoins de vos salariés et de votre budget.

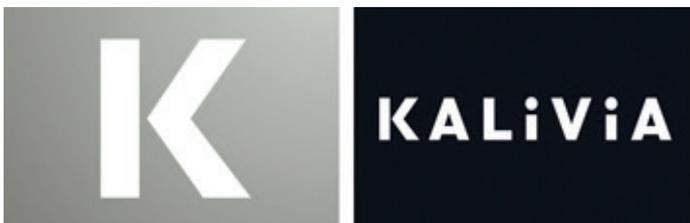
Pour vos salariés :

la possibilité de compléter la garantie entreprise avec des

renforts facultatifs, en fonction de leurs propres besoins (sans aucune démarche administrative supplémentaire de votre part). La MMG CO PRO facilite la vie de vos salariés au quotidien et les accompagne dans les moments difficiles (aléas de santé, hospitalisation, immobilisation...).

5 niveaux de garanties vous sont proposés, chaque garantie couvrira les besoins de l'ensemble de vos salariés en matière de remboursements de frais de santé. Chaque niveau prend en charge les soins médicaux, l'hospitalisation, l'optique, le dentaire et même les médecines douces dès le niveau 2.

Avec la **MMG CO PRO** c'est le choix de bénéficier du réseau Kalivia :



KALIVIA OPTIQUE



C'est plus de 5 000 centres d'optique partenaires, jusqu'à 40 % de réduction sur le prix des verres, 20 % de réduction minimum sur les montures et majore les remboursements pour les verres.

KALIVIA AUDIO



Plus de 3 100 centres audio partenaires. Vos collaborateurs bénéficient d'un prix réduit pour un appareillage complet, prêt à l'emploi et d'une offre exclusive « Prim'Audio » pour un appareillage de qualité à 700 € maximum par prothèse.

KALIVIA DENTAIRE



Plus de 2 000 chirurgiens-dentistes et orthodontistes partenaires. Les remboursements de la mutuelle sont majorés d'au moins 15 % sur les prothèses dentaires, l'orthodontie, l'implantologie et la parodontologie.

AVEC LE CONVENTIONNEMENT HOSPITALIER MUTUALISTE : vos collaborateurs n'avancent pas de frais et bénéficient de dépassements d'honoraires contenus et d'une prise en charge intégrale du supplément de la chambre particulière (selon la garantie).

A tous ces avantages vient s'ajouter une assistance gratuite 24h/24 et 7j/7 au

09 69 32 20 27

**Service gratuit
+ prix appel**

CETTE ASSISTANCE COMPREND :

- ➔ Accompagnement en cas d'immobilisation de plus de 5 jours ou d'hospitalisation de plus de 24 heures.
- ➔ Aide à domicile pour aider au ménage, à la préparation des repas, au repassage et les courses de proximité ou mise en place de la garde de vos enfants ou des dépendants à charge, de vos animaux.
- ➔ En cas de traitement de longue durée, mise en place de l'aide à domicile après chaque séance.
- ➔ Cellule de soutien psychologique et accompagnement social en cas de difficultés.
- ➔ Couverture voyage à l'étranger lors de vos déplacements privés ou professionnels de moins de 31 jours en cas d'aléas de santé.

Avec la **nouvelle offre MMG CO PRO**, vos salariés sont plus sereins en toute circonstance. Choisir la MMG, c'est transformer l'obligation de la complémentaire santé en un outil de management pour votre entreprise.

Contactez les conseillers de notre espace entreprises
BAIE-MAHAULT : Tél. **0590 948 114** - Fax. 0590 860 129
FORT DE FRANCE : Tél. **0596 555 187** - Fax. 0596 554 250



LA PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

L'ACPR (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) est une autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France. Elle est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.

Son rôle principal est de veiller à la « protection de la clientèle » : elle s'assure que les organismes respectent les dispositions législatives, réglementaires, codes de conduite ou bonnes pratiques applicables, et vérifie également la bonne adéquation des procédures et moyens mis en place dans les organismes.

Dans ce cadre, elle peut notamment diligenter des missions de contrôle des pratiques commerciales, couvrant tout le processus de commercialisation des produits et services, depuis la publicité qui en est faite jusqu'au terme des contrats.

Ainsi, la protection de la clientèle inclut :

1 / DES INFORMATIONS CLAIRES SUR LA LISIBILITÉ DES GARANTIES

La garantie doit être rédigée de manière claire et non équivoque, et apporter des précisions nécessaires à sa bonne compréhension.

2 / LE DEVOIR DE CONSEIL

Le conseiller mutualiste doit aider son interlocuteur à analyser sa situation familiale, financière, (le cas échéant l'étendue de sa couverture sociale) et à préciser ses besoins et ses objectifs, afin d'être en mesure de lui proposer les garanties les mieux adaptées.

3 / LA GESTION DES RÉCLAMATIONS

L'information doit être claire et transparente sur les démarches à suivre en cas de réclamation et sur les modalités de traitement. L'existence d'un médiateur doit également être communiquée.

4 / L'APPLICATION DE LA LOI CHATEL (INFORMATION SUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT) :

Les organismes mutualistes s'engagent à ce que les adhérents reçoivent l'avis d'échéance au moins 20 jours avant la date d'échéance. Ils doivent mettre en évidence, sur l'avis d'échéance, l'information sur le renouvellement du contrat, en caractères lisibles et à bonne place.

5 / LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (CNIL)

De par son activité, la mutuelle est amenée au quotidien à traiter des données soumises à la loi informatique et des libertés. La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés),

fait obligation d'informer les adhérents qu'ils ont le droit de s'adresser à la Mutuelle pour exercer leur droit d'accès, de rectification ou d'opposition par rapport aux données les concernant.

A la MMG, nous nous assurons que nos adhérents reçoivent leur avis d'échéance au moins 20 jours avant la date d'échéance. La réglementation évolue, nos supports commerciaux et notre site internet également.

LA LOI ECKERT

La loi Eckert datant du 13 Juin 2014, est en vigueur depuis le 1er Janvier 2016. Elle a créé de nouvelles obligations concernant le traitement des contrats d'assurance vie non réglées, des garanties obsèques, en déshérence.

Un contrat en déshérence est un contrat dont les capitaux n'ont pu être versés à l'adhérent lors du décès de ce dernier ou au terme du contrat. Les capitaux étaient jusqu'à lors conservés par l'organisme. Les contrats concernés par la déshérence sont des contrats individuels et collectifs au titre desquels des sommes sont dues au décès de l'assuré.

Les sommes non réglées à l'adhérent sont reversées à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ; 10 ans après la date de prise de connaissance du décès par l'assureur. Les sommes déposées seront disponibles à partir du 1er Janvier 2018 et pourront être identifiées grâce à un service de recherche en ligne mis en place par la CDC.

A la MMG, nous conseillons à nos adhérents de veiller à ce que leurs contrats soient actifs en s'acquittant régulièrement de leurs cotisations.

CONFORMITÉ ET SOLVABILITÉ 2

Solvabilité 2 est une réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance. Son objectif est de mieux adapter les fonds propres exigés des compagnies d'assurance aux risques que celles-ci encourent dans leur activité.

Cette réforme définit, en effet, un volet gouvernance en indiquant : « Un système de gouvernance qui vise à garantir une gestion saine et efficace de l'activité ».

FOCUS

OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Nous remercions l'ensemble de nos adhérents ayant participé à notre jeu dans le cadre de la campagne « Optez pour le prélèvement automatique ». C'est notre adhérente Anastasie AUCAN qui a gagné le billet à destination de Paris. Mais compte tenu de son âge avancé, sa fille Annie BOURGUIGNON s'envolera à sa place. Aussi, comme vous avez été nombreux à participer, nous offrons un lot exceptionnel à CARABIN Marie-Michelle qui repart avec une bonne bouteille de miel fabriquée par La Belle Créole.



La gouvernance au cœur de Solvabilité 2 c'est :

- 1 / La mise en place d'un système de gouvernance efficace et approprié afin de garantir une gestion saine et prudente de l'activité.
- 2 / Obligations de formaliser les procédures par des politiques écrites pour les activités importantes (à minima la gestion des risques, le contrôle interne, l'audit interne et la sous-traitance)
- 3 / Mise en place d'un plan de continuité comprenant un plan d'urgence, les systèmes, les ressources et les procédures
- 4 / Mise en place de « fonctions clés » comme outil de gestion des risques

Au 1^{er} janvier 2016, le nouveau régime prudentiel Solvabilité 2 est entré en vigueur avec des exigences réglementaires renforcées notamment vis-à-vis du risque opérationnel. Il fallait mettre en place un certain nombre de règles : plus de contrôle, de surveillance. Il a donc fallu au 1^{er} Janvier 2016 que les mutuelles nomment quatre responsables de fonctions-clés :

- Vérification de la conformité
- Actuariat
- Gestion des risques
- Audit interne

Et, l'instauration du double regard sur les décisions importantes par la désignation de Dirigeants Effectifs (le Président et la Directrice Générale).

Chaque année, l'ACPR s'assure que la MMG se conforme à toute cette réglementation. Elle est contraignante et rigoureuse certes, mais au sein de la MMG nous nous attachons à la respecter dans notre intérêt et celui de nos adhérents.

UNE NOUVELLE ADRESSE POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA GESTION DE VOTRE DOSSIER

Dorénavant, vous retrouverez sur l'ensemble des courriers prévoyance ou santé une adresse TSA (Tri Spécial à l'Arrivée) à laquelle vous devrez écrire pour toute correspondance en rapport à la gestion de votre contrat (Réclamation, changement d'adresse / RIB...). En fonction de votre couverture, cette adresse est la suivante :

VOUS ÊTES ADHÉRENT EN	ADRESSE
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ	MUTUELLE MARE-GAILLARD 14, RUE PIERRE SIMON DE LAPLACE 57074 - METZ CEDEX 3
GARANTIE OBSÈQUES	MUTUELLE MARE-GAILLARD 9 AVENUE DU RHIN 54931- LAXOU CEDEX 9

Pour toute demande administrative ou commerciale, vos adresses habituelles rappelées en dernière page restent à votre entière disposition.

La MMG, une protection efficace pour tous...

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES INDÉPENDANTS, LES CHEFS D'ENTREPRISE ET LEURS SALARIÉS « ANI »

Une complémentaire santé « spéciale entreprise » répond aux besoins collectifs de couverture sociale des salariés d'une même société. Une offre étudiée pour également répondre aux Conventions Collectives Nationales exemple : Coiffure, Branche d'Aide à Domicile (BAD), Bureau d'Études Techniques (BET), etc.

LES GARANTIES PRÉVOYANCE

Nos garanties entreprises s'adaptent au profil de votre société, s'assurent de son équilibre pour garantir une couverture de prévoyance complémentaire à adhésion obligatoire. En fonction de l'option choisie, la MMG met en œuvre les garanties suivantes : incapacité temporaire totale, invalidité, incapacité professionnelle. Votre mutuelle, dispose également des ressources nécessaires pour appliquer les garanties mises en place par les partenaires sociaux dans le cadre de Conventions Collectives Nationales.
(ex : habillement, fédération hospitalisation privée, etc...)

ENTREPRISES

UNE LARGE GAMME DE GARANTIES QUI RÉPOND À VOS BESOINS.

PARTICULIERS

LA PROTECTION HOSPITALIÈRE

En cas d'hospitalisation, à partir du 4^{ème} jour, la MMG vous verse un complément journalier. Trois niveaux d'indemnité vous sont proposés afin de déterminer l'offre la plus adéquate à vos besoins.

LES GARANTIES PRÉVOYANCE

MODUVÉO : En cas d'arrêt de travail provisoire ou définitif, cette prestation vous garantit un revenu. En cas de décès, un capital est versé à vos proches. Moduvéo couvre également les risques liés à l'incapacité ou à l'invalidité.

GARANTIE DEPENDANCE (EDEO) : Si les affres de la vie vous conduisent à devenir dépendant, ce contrat de prévoyance vous permet de bénéficier d'une rente pouvant aller de 300 à 2 000 € par mois. De plus, pour pallier votre dépendance, cette prestation vous garantit des services personnalisés.

LIVRET D'ÉPARGNE : Vous cherchez une capacité d'épargne sécurisée, simple d'accès et souple ? Le livret d'épargne Mutex répond à vos attentes à travers des versements périodiques, à partir de 30 €.

MMG JEUNES : La MMG, a créé pour vous, étudiants ou jeunes actifs âgés entre 16 et 28 ans une couverture adaptée à votre mode de vie. Une offre qui répond à vos besoins sans vous ruiner. **LE PLUS** : Étudiants et apprentis bénéficient d'une cotisation adaptée à la durée de leur formation.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Véritable partenaire de votre santé, la MMG vous propose une gamme complète de garanties complémentaires santé, à titre individuel, ou en famille, avec une déclinaison spécifique aux adhérents « séniors ».

L'ALLOCATION OBSÈQUES

Fort de son expérience, la Mutuelle Mare-Gaillard assure des funérailles dignes et en toutes circonstances aux adhérents malheureusement disparus. Une prestation de qualité grâce au capital versé aux bénéficiaires désignés.

LES SERVICES À LA PERSONNE

La MMG vous offre une panoplie de services. De la couverture à l'internationale à la garde d'enfant en passant par l'aide à domicile et le rapatriement sanitaire.

« ACCÈS SANTÉ »

La MMG vous assure une protection santé complémentaire de qualité **ACCÈS SANTÉ** : une couverture complète et accessible, spécialement étudiée pour les bénéficiaires de l'ACS. Bien que la cotisation soit réduite vous bénéficiez de remboursements performants :
Pas d'avance de frais auprès de nombreux professionnels de santé grâce à votre carte de tiers-payant.
L'accès à des réseaux de soins (optique, audition dentaire...) vous garantissant le tiers-payant systématique, des soins et équipements de qualité à des tarifs maîtrisés.



Groupe **Harmonie**



GUADELOUPE

LE GOSIER : Section Bernard - 97190 Le Gosier - Tél. 0590 859 136 - Fax. 0590 858 023

LES ABYMES : C.C. Steel Shopping - local N°8 - Boisripeaux 97139 Les Abymes - Tél. 0590 208 047 - Fax. 0590 202 751

ANSE-BERTRAND : Rue Gratien Candace - 97121 Anse-Bertrand - Tél. 0590 221 075 - Fax. 0590 226 416

BASSE-TERRE : 34, rue Baudot - 97100 Basse-Terre - Tél. 0590 812 621 - Fax. 0590 410 117

CAPESTERRE : 42, rue de la Liberté - 97130 Capesterre-Belle-Eau - Tél. 0590 863 164 - Fax. 0590 819 709

GRAND-BOURG : 49, rue du Dr Félix Selbonne - 97112 Grand-Bourg - Tél. 0590 979 893 - Fax. 0590 971 455

LE MOULE : 70 Bld Rougé - 97160 Le Moule - Tél. 0590 235 411 - Fax. 0590 887 014

SAINTE-ROSE : Circonvallation - 97115 Sainte-Rose - Tél. 0590 287 059 - Fax. 0590 280 511

MMG PRO / BAIE-MAHAULT :

Imm. Oiseau du Paradis - 42, rue Becquerel Jarry - Tél. 0590 948 114 - Fax. 0590 860 129

MARTINIQUE

DUCOS : 1, rue Toussaint Louverture - 97224 Ducos - Tél. 0596 561 347 - Fax. 0596 771 744

LE MARIN : Quartier Mont Gérald - 97290 Le Marin - Tél. 0596 626 058 - Fax. 0596 628 791

MMG PRO & PARTICULIERS / FORT-DE-FRANCE :

Angle 46, av. Jean Jaures & 39 rue Alexandre Trissot Terres Sainville - 97200 Fort-de-France
Tél. 0596 555 187 - Fax. 0596 554 250

0 800 899 890

Service & appel
gratuits